



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023

Date de convocation : 30 juin 2023	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 30 juin 2023	Nombre de conseillers présents : 12
	Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six juillet, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Rémi HEUDE, 1^{er} adjoint par suppléance, à la suite de la convocation adressée le 30 juin 2023.

Étaient présents : M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, M. VUITRY, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET.

Ont donné pouvoir : Mme CHAMBARET à M. Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY

Absents excusés : M. Olivier CARNOT, Mme Laurie FILLATRE, Mme Alexandra BOURBIER, Mme Cynthia TRIMBOUR, Mme Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE, M. Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

N° 2023 / VIII / 5 – 7.1 Tarifs des salles de l'aile de la mairie

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998, notamment son article 147,
VU le Code de la propriété des personnes publiques,
VU la délibération n° 2023 / V / 5 – 7.1 du Conseil municipal du 13 avril 2023 adoptant le budget primitif de l'année 2023,
CONSIDÉRANT la volonté municipale de fixer des tarifs des espaces partagés de l'aile rénovée de la mairie,
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la commission des finances, réunis le 28 juin 2023,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**

FIXE les tarifs des réservations des salles de l'aile rénovée de la mairie tels que présentés en annexe,

DIT que les tarifs incluent :

- le prix de la location, l'accès aux différents espaces communs et les prestations d'entretien
- les taxes et charges (électricité/chauffage/eau/abonnement internet) supportés par la commune dans le cadre de l'utilisation des espaces et prestations à disposition de l'occupant

PRÉCISE les points suivants :

1. Le règlement interviendra à l'issue de la location, à réception d'un titre de recettes. Le montant appelé correspondra au tarif de la location de l'espace réservé, tel que fixé par la présente délibération.
2. Les locaux doivent être occupés dans le respect de la tranquillité publique et libérés à 23 heures.
3. En cas de déplacement de la gendarmerie, pour troubles du voisinage ou toutes autres nuisances en lien avec la location, le loueur ne pourra plus prétendre à la mise à disposition des locaux.
4. Toute dégradation effectivement constatée à l'issue de la location pourra faire l'objet d'une demande de réparation.
5. Les clés remises au loueur à l'entrée dans les lieux doivent être restituées à la fin de la réservation.

AUTORISE la réservation à titre gratuit des espaces de l'aile rénovée aux associations cernoises à but non lucratif concourant à la satisfaction d'un intérêt général, aux syndicats et partis politiques qui solliciteraient l'utilisation de ces locaux,

PRÉCISE que les espaces ne pourront être réservés que sous réserve de leur disponibilité,

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 752 du budget en cours,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Pour le Maire empêché,
Marie-Claire CHAMBARET,
Par suppléance,
R. HEUDE, 1^{er} adjoint



Annexe à la délibération n° 2023 / VIII / 5 – 7.1

Espaces		Type d'espace	Capacité d'accueil	Durée de la réservation	Tarifs en €TTC	Tarifs en €HT
RDC	1	Bureau individuel	6 personnes	1 semaine/mois	180,00 €	150,00 €
				1 mois	540,00 €	450,00 €
	2	Espace de co-working	6 personnes	1 journée	18,00 €	15,00 €
				1 mois	210,00 €	175,00 €
	3	Salle de réunion	9 personnes	1/2 journée	60,00 €	50,00 €
				1 journée	180,00 €	150,00 €
R+1	4	Salle de réunion	14 personnes	1/2 journée	120,00 €	100,00 €
				1 journée	360,00 €	300,00 €
	5	Salle de réunion	18 personnes	1/2 journée	120,00 €	100,00 €
				1 journée	360,00 €	300,00 €
R+2	6	Salle de réunion	10 personnes	1/2 journée	60,00 €	50,00 €
				1 journée	180,00 €	150,00 €
	7	Salle de réunion	36 personnes	1/2 journée	180,00 €	150,00 €
				1 journée	540,00 €	450,00 €

Accusé de réception en préfecture
091-219101292-20230706-8_2023VIII571-DE
Reçu le 10/07/2023